



ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET  
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE

## Lettre d'information de l'AOMF n° 8 - Janvier 2008

*Cette lettre d'information est la vôtre. Elle ne vaudra que par les informations que vous communiquerez et que vous souhaiterez partager. Nous comptons sur vous tous pour la faire vivre et pour renforcer, ainsi, la solidarité concrète qui doit nous unir.*

### Proverbes africains

*« On n'est pas orphelin  
d'avoir perdu père et mère,  
mais d'avoir perdu l'espoir »*

*« Ne te lamente pas de ce qui  
t'arrive : tu ne connais pas le  
futur »*

**Tant qu'on est en vie, il faut  
toujours garder espoir et foi  
en l'avenir !**

### Meilleurs vœux !

La Présidence, le Bureau, le Conseil d'administration et le Secrétariat permanent de l'AOMF vous souhaitent pour cette nouvelle année, santé, bonheur et surtout réussite dans toutes les missions de vos institutions respectives.

**Que 2008 soit l'année de la  
concrétisation de la  
déclaration de Bamako 2007  
dans tous les Etats des  
institutions membres de  
l'AOMF !**

### Agenda

Dans le cadre des activités de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Africains (AOMA), zone Afrique centrale, le Médiateur de la République du Gabon organise, du 5 au 7 mars prochain, une rencontre préparatoire du deuxième congrès de l'AOMA qui se tiendra en avril 2008 à Tripoli.



### Biographie de Monsieur Bernard Richard, nouveau Président de l'AOMF

L'Assemblée générale de l'AOMF qui s'est tenue à Bamako, du 11 au 13 décembre 2007, a élu un nouveau président pour l'association. Conformément au principe de rotation de la présidence suivant les zones géographiques, Monsieur **Bernard Richard, Ombudsman du Nouveau-Brunswick**, a été porté à la tête de l'AOMF, pour un mandat de deux ans. Après

l'Europe et l'Afrique, il revient à la région Amérique-Antilles de mettre ses compétences au service de l'association.

Monsieur Bernard Richard est né le 11 avril 1951. Avocat de formation, membre de l'association du barreau canadien et du barreau du Nouveau-Brunswick, M. Richard a été jusqu'en septembre 1991 membre du conseil d'administration et président du comité des services juridiques de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick. En 1974, il débute une carrière politique en se présentant aux élections provinciales en tant que candidat du Parti acadien. Il est **maire adjoint de Cap-Pelé entre 1977 et 1980**. À compter du 23 septembre 1991, il siège à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Il est réélu deux fois, en septembre 1995 puis en juin 1999 dans la circonscription de Shediac-Cap-Pelé, avant d'être choisi comme chef de l'opposition officielle et chef intérimaire du Parti libéral, le 21 mars 2001. Il quitte la vie politique en novembre 2005, après une dernière réélection aux élections générales provinciales du 9 juin 2003 comme député de la 55<sup>ème</sup> législature.

La carrière politique de Monsieur Bernard Richard a également été marquée par plusieurs nominations à des postes ministériels de sa province. **Ministre d'Etat aux affaires intergouvernementales et autochtones, en 1995, il est assermenté ministre de l'éducation, en mai 1998**. Durant cette période, il occupe le poste de **ministre responsable du renouvellement de la politique sociale**.

Après une vie politique bien remplie, M. Richard est **nommé Ombudsman du Nouveau-Brunswick, le 3 janvier 2004**. Il est le sixième à ce poste. Depuis mai 2005, il préside le **Forum canadien des Ombudsmans** qui regroupe des Ombudsmans du secteur public et privé.

## Bamako 2007 : un tournant décisif

Le cinquième congrès de l'AOMF de décembre 2007 a été un tournant décisif dans la vie de l'association. En effet, les travaux de l'Assemblée générale de Bamako ont donné une nouvelle impulsion à la vie de l'organisation. Outre le traditionnel renouvellement des instances de l'association, l'AG a entériné de nouvelles règles de fonctionnement de l'AOMF. Il s'agit de l'adoption à l'unanimité des membres de la **réforme des statuts et des cotisations** annuelles.

### → La réforme des statuts

Le **besoin de dépoussiérer** les statuts de l'AOMF avait pris forme lors des débats du quatrième congrès qui s'était tenu à Paris, en novembre 2005. Pour l'association, la nécessité de simplifier sa charte s'imposait d'autant que les textes actuels paraissent confus et de style quelquefois lourd. Le nouveau texte adopté par l'Assemblée générale de Bamako répond à deux préoccupations essentielles :

✓ **Quelles valeurs communes** pour l'AOMF, c'est-à-dire les principes défendus par l'association : transparence démocratique, Droits de l'Homme, protection des enfants, promotion de la bonne gouvernance, etc.

✓ **Quels membres** (adhésion à ces valeurs, recentrage ou élargissement), c'est-à-dire : l'AOMF doit-elle soumettre l'adhésion de nouveaux membres à l'acceptation de ses valeurs ou doit-elle favoriser la politique de l'ouverture en étant peu regardant sur le statut des nouveaux adhérents ? **En clair, doit-on accepter tout le monde ?**

Si un large consensus s'est dégagé autour de cette question, des efforts sont encore à faire en ce qui concerne les critères de distinction entre membres votants et membres associés.

### → La réforme des cotisations

La réforme des cotisations est l'autre mesure phare de la réorganisation de l'AOMF. Son adoption par l'Assemblée générale de Bamako a mis fin à l'ancien système des cotisation **basé sur le seul statut des membres, sans tenir compte de la disparité des moyens financiers existant entre les institutions**. La réforme entend mettre **l'équité au centre du nouveau système des cotisations**. Le **PIB** et l'**IDH combinés** servent désormais à calculer la participation de chaque institution en fonction bien évidemment de son statut de membre votant ou associé. A titre d'exemple, le Sénégal (**membre votant**) ne versera plus que **175 euros**, soit une baisse de plus de la moitié des 400 euros dont-il s'acquittait en tant que membre votant.

Le Tchad (membre associé) ne contribuera plus qu'à hauteur de **85 euros**, tandis que la France (membre votant) voit sa cotisation augmenter de **150 euros**.

## Bamako 2007 : renouvellement des instances

L'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie a tenu son cinquième congrès à Bamako, du 11 au 13 décembre 2007. Le mandat de la Présidente Madame Fatoumata Ndiaye Diakité, Médiateur de la République du Mali, étant arrivé à terme, l'Assemblée générale a procédé au renouvellement des instances de l'association, dont le **Conseil d'administration**.

Désormais, le CA est composé, outre le nouveau Président, de Monsieur **Bernard Richard**, Ombudsman du Nouveau-Brunswick, de deux Vice-présidents, Messieurs **Frédéric Bovesse** et **Moulay Mhamed Iraki**, respectivement Médiateurs de la région Wallonne et du Royaume du Maroc. Conserveront leur poste de Trésorier et de Secrétaire général dans cette instance de l'AOMF, Messieurs **Doudou Ndir**, Médiateur du Sénégal et **Jean-Paul Delevoye**, Médiateur de la République française.

En qualité de représentants de la zone Afrique, Messieurs **Lamine Ouattara**, Médiateur intérimaire de Côte d'Ivoire et **Hilaire Mountault**, Médiateur du Congo Brazzaville entrent dans ce nouveau Conseil d'administration. Madame **Raymonde Saint-Germain**, Protectrice du citoyen du Québec siège pour la région Amérique-Antilles. Le Médiateur du Grand-Duché du Luxembourg, Monsieur **Marc Fischbach** et l'Ombudsman de Macédoine, Monsieur **Ixhet Memeti**, représentent l'Europe, tandis que Monsieur **Cédric Gustave Dodin** siège pour la zone Océan indien.

## Bamako 2007

Toujours dans le cadre du renouvellement de ses instances, l'Assemblée générale de Bamako a élu un nouveau **Comité des adhésions**. Cette structure est composée de **Frédéric Bovesse**, premier Vice-président de l'AOMF, de **Lompo Garba**, président de la CNDHLF du Niger, de **Raymonde Saint-Germain**, Protectrice du citoyen du Québec et de **Cédric Gustave Dodin**, Ombudsman des Seychelles.

Accueillant en son sein toutes les institutions de médiation et organisations similaires des Etats membres ou associés de l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'AOMF ne manquera certainement pas d'occasions à l'avenir de mettre ce Comité au travail pour étudier de nouvelles demandes d'adhésion.

## Bamako 2007 : Déclaration finale

À l'issue des travaux du cinquième congrès de l'AOMF, l'Assemblée générale a publié une déclaration finale portant sur les grandes décisions arrêtées par l'association. Après avoir épuisé les thèmes inscrits à l'ordre du jour, les Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie ont unanimement réaffirmé leur volonté de:

- **installer la médiation institutionnelle au centre de la bonne gouvernance ;**
- **appeler les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la Francophonie à accorder la plus grande attention à la situation des enfants, à accroître leur vigilance quant au respect des droits dans les lieux d'enfermement ;**
- **appeler les chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi que les Parlements des pays ayant en partage l'usage du français à susciter, partout où elles n'existent pas encore, la création d'institution d'ombudsman et de médiation et à permettre un développement en total indépendance celles déjà existantes.**

L'AOMF est convaincue que cette déclaration suscitera une adhésion complète des chefs d'Etat et de gouvernement et que des décisions seront rapidement prises afin de solutionner dans les meilleurs délais ces problèmes qui constituent un véritable frein au développement pour de nombreux pays.

## Coopération Maroc-AOMF

Afin de renforcer le rôle de la médiation dans la promotion de la bonne gouvernance, le **Diwan Al Madhalim** et l'**AOMF** ont **signé une convention** en vue de l'organisation au Maroc d'un séminaire de formation sur les principes de bonne administration à l'intention des collaborateurs des institutions des pays d'Afrique de l'ouest, d'Afrique centrale et de Djibouti, membres de l'association.

Prévu pour le premier semestre 2008, ce séminaire permettra aux participants de procéder à un échange d'expériences sur les principes de **bonne administration, les pratiques d'accueil des usagers** au sein des différentes institutions concernées et les procédures d'instruction des plaintes.

## Bamako 2007 : Hommage au Mali et à Madame Fatoumata Ndiaye Diakité

Le cinquième congrès de l'AOMF qui s'est tenu en décembre dernier à Bamako a été l'occasion de revenir sur les deux années de présidence de Madame Fatoumata Ndiaye Diakité, Médiateur de la République du Mali.

L'Assemblée générale a **salué à l'unanimité** l'important travail effectué pendant cette période par Madame Diakité et son équipe au service du développement **harmonieux de l'AOMF et du renforcement de la coopération et de la solidarité entre institutions membres** de l'association. Durant deux ans, la présidence malienne n'a pas lésiné sur les moyens pour **accroître le rôle de l'association au sein de la Francophonie et ainsi permettre aux institutions membres de participer pleinement, chacune dans son pays, à la consolidation de la démocratie, au respect des Droits de l'Homme, à la protection des enfants et à la promotion de la bonne gouvernance.**

L'AOMF tient également à **saluer et à féliciter** ses hôtes pour la **qualité de l'organisation** qui a été parfaitement à la hauteur de l'événement et **remercie sincèrement les autorités maliennes** sans lesquelles rien n'aurait été possible, ainsi que Madame Diakité et son équipe pour la chaleur de l'accueil qui a été réservé aux différentes délégations. Cette rencontre de Bamako a été l'occasion, une fois de plus, de vérifier que le pays de Soudjata Keïta **est et demeure une terre d'accueil, d'hospitalité et de fraternité ouverte à tous les peuples du monde.**

## Pratiques d'ailleurs...

### LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Dans un souci d'efficacité et de rapidité dans le traitement des dossiers de réclamation qu'il reçoit de plus en plus nombreux chaque année, le Médiateur de la République du Sénégal mise sur la collaboration d'**intermédiaires extérieurs** dans l'instruction des affaires.

En effet, l'équipe de Monsieur Doudou Ndir dispose de **correspondants permanents dans les grands ministères et certaines administrations publiques** du pays. Fonctionnaires des ministères et administrations pour lesquels ils servent de relais pour le Médiateur de la République, ces représentants permanents sont juristes, conseillers techniques au ministère de la santé, chargés d'étude à la Direction de la fonction publique, inspecteurs généraux des impôts, inspecteurs des affaires administratives et financières au ministères de la santé, etc.

Ces relais du Médiateur de la République sont chargés du **suivi et du traitement des correspondances** adressées par les services de la médiation à leur structure respective. Une bonne manière d'impliquer les services de l'Etat dans le règlement des litiges et de renforcer la médiation dans sa mission d'amélioration des relations entre citoyens et administration publique.

### *Pour nous contacter :*

#### **Secrétariat permanent de l'AOMF**

7, rue Saint-Florentin – 75008 PARIS (France)  
Tél. : +33 (0)1 55 35 23 45 ou +33 (0)1 55 35 22 44  
Fax : +33(0)1 55 35 22 45  
[secretariat.aomf@mediateur-republique.fr](mailto:secretariat.aomf@mediateur-republique.fr)